



FORMATION

« Élus, forêt, bois : l'essentiel pour agir »

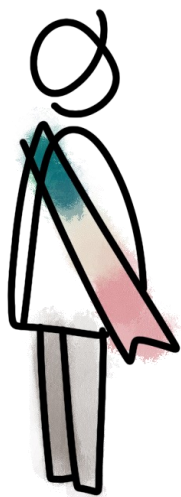
MOREY-SAINT-DENIS, le 30 octobre 2026

Rendez-vous

Cellier de Dionysos (salle des fêtes)

1 place Saint Vincent

21220 MOREY-SAINT-DENIS



En Bourgogne-Franche-Comté, près de 3 000 communes sont propriétaires de forêt. **Leurs conseillers municipaux** qui jouent un **rôle important** dans la gestion de ce patrimoine, **ont été renouvelés en mars 2026**.

Pour ce début de mandat, **Communes forestières Bourgogne-Franche-Comté en partenariat avec l'ONF vous propose une formation généraliste** qui vous permettra d'identifier les leviers d'action dont vous disposez pour gérer votre forêt communale et pour la valoriser dans les politiques de développement économique et de transition écologique. **Vous disposerez ainsi des connaissances de base pour faire de cette ressource un élément clé de votre mandat municipal.**

Objectifs pédagogiques

- > Prendre en compte tous les enjeux forestiers dans les décisions relatives à la forêt communale.
- > Prendre en compte l'environnement technique, législatif et politique dans les décisions relatives à la forêt communale.
- > Faire de la forêt et de la filière bois un atout du territoire en agissant dans toutes dimensions du rôle de l' élu forestier.
- > Mobiliser les partenaires qui peuvent faciliter les prises de décision des élus.

Prérequis

Aucune connaissance technique (de la sylviculture ou des collectivités territoriales) est nécessaire.

Public

Peuvent s'inscrire à cette formation : les **élus des communes forestières** de Bourgogne-Franche-Comté, les **agents des communes et de leurs groupements**, les **membres de la commission forêt non élus bénéficiant d'un mandat du maire** et les **personnels de l'ONF**.

Règlement

Les participants doivent se conformer **au règlement intérieur** disponible sur la page formation du site internet ([ici](#)) et sur demande auprès de Communes forestières.

Formateur

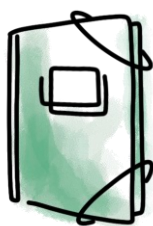
Amélie D'HAUTEFEUILLE

(en cas d'indisponibilité, le formateur pourra être remplacé par un autre formateur de Communes forestières Bourgogne-Franche-Comté)

Programme de la journée

- 9h à 12h **Accueil des participants et présentation en salle à Morey-Saint-Denis (Cellier de Dionysos-salle des fêtes)**
Prévoir tout équipement utile ou obligatoire (masque, stylo...)
- 12h à 14h **Repas** pris en commun dans un restaurant
- 14h à 17h **Visite apprenante en forêt** afin d'illustrer, par des exemples concrets les principales décisions que les élus des communes forestières sont amenés à prendre et leurs conséquences sur la forêt.
Prévoir vêtements et chaussures adaptés
- 17h Clôture de la formation

Moyens pédagogiques



Matinée, temps théorique alternant des phases d'apports de connaissance et des phases participatives.

- > Richesses et enjeux liées à la forêt et au bois.
- > La forêt communale s'inscrit dans un contexte technique, législatif, politique...
- > Les élus, acteurs à part entière de la filière forêt-bois.
- > Des partenaires compétents pour accompagner les volontés des élus.

Après-midi, temps de mise en pratique par une visite apprenante en forêt.



Intervenants

- > **Anne-Catherine LOISIER** : Présidente de Communes forestières Côte d'Or ou son représentant
- > **Amélie D'HAUTEFEUILLE** : Formatrice de Communes forestières Bourgogne-Franche-Comté (en cas d'indisponibilité, le formateur pourra être remplacé par un autre formateur de l'Union régionale)
- > **Sylvain DUCROUX** - ONF - Directeur de l'Agence Bourgogne Est ou son représentant
- > **Yves GADREY** - ONF - Responsable UT Côtes Hautes-Côtes ou son représentant

Évaluation Au terme de la formation, une fiche d'évaluation sera renseignée par chaque stagiaire.

Résultat de la formation Un certificat pourra être remis aux stagiaires qui en feront la demande.

Délai d'accès

Inscription avant le 23/10/2026

Au-delà de ce délai, les demandes d'inscriptions seront étudiées au cas par cas

via notre site [en cliquant ici](#)

ou en retournant le coupon-réponse ci-dessous

Tarif formation gratuite

Cette formation est mise en œuvre avec l'appui financier du FEADER



Seul le repas fera l'objet d'une participation financière

Règlement à effectuer sur place

Handicap Nous contacter pour toute question concernant l'accès de la formation aux personnes en situation de handicap ou toute situation particulière pouvant nécessiter des adaptations.



FORMATION

« Élus, forêt, bois : l'essentiel pour agir »

MOREY-SAINT-DENIS, le 30 octobre 2026

Commune de _____

Nom du (de la) participant(e) _____

- ☐ Maire
- ☐ Adjoint(e)
- ☐ Conseiller(ère) municipal(e)
- ☐ Autre (remplir le mandat ci-dessous)

Nom du (de la) participant(e) _____

- ☐ Maire
- ☐ Adjoint(e)
- ☐ Conseiller(ère) municipal(e)
- ☐ Autre (remplir le mandat ci-dessous)

> Le(s) participant(es) accepte(nt) que leurs coordonnées soient transmises aux autres personnes inscrites à la formation pour faciliter l'organisation des covoiturages : ☐ oui ☐ non

Si oui, numéro de téléphone : _____

et / ou email : _____

Mandat Si le (la) participant(e) est non élu(e), remplir le mandat suivant.

Je soussigné _____

maire de la commune de _____

mandate M./Mme _____

pour participer à cette formation.

Signature du maire

Participation

> à la partie en salle ☐ oui ☐ non

> au repas ☐ oui ☐ non

Règlement à effectuer sur place

> à la visite de terrain ☐ oui ☐ non